

Fiches conseil – Hautes-Alpes

.....
Architecture, patrimoine, paysage

Le bâti des Hautes-Alpes présente des variétés architecturales qui participent à la richesse et à l'identité du département. Du Nord au Sud, le climat, les modes de vie, la présence de matériaux locaux, sont à l'origine de pratiques constructives qui ont façonné la présentation des villes, villages et hameaux. De la Provence aux Alpes, il est essentiel de prendre en compte ces différences et de les maintenir pour ne pas banaliser le paysage urbain.

Lors de travaux d'entretien ou de restauration, il est essentiel de prendre en compte les caractéristiques architecturales du bâti afin d'éviter les altérations qui pourraient être préjudiciables à sa conservation et nuiraient à sa présentation. La connaissance de la nature des matériaux, de leur traitement et de leur mise en œuvre doit être un préalable à toute intervention. L'amélioration de l'habitabilité ou des performances énergétiques doit être réfléchie et adaptée. Dans le souci d'une intégration harmonieuse des travaux projetés, il est essentiel de choisir des matériaux compatibles avec le bâtiment concerné. Les interventions doivent être discrètes et s'insérer dans le contexte bâti afin de préserver la qualité du cadre de vie des habitants et du paysage. Les matériaux utilisés diffèrent d'une vallée à l'autre révélant leur identité. Il est important de s'assurer que le projet (restauration, amélioration énergétique, changement de destination, extension...) viendra s'inscrire dans la continuité de l'existant.

Afin de guider les particuliers, les professionnels, les élus dans l'élaboration de leurs projets, le CAUE et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ont élaboré des fiches pratiques. Elles ont l'ambition d'aider à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

01 **Les toitures en tuiles rondes** 02 **Les toitures en tuiles plates à côtes** 03 **Les toitures en terre cuite** 04 **Les toitures en bardeaux** 05 **Les toitures en lauzes et en ardoises** 06 **Les débords de toiture** 07 **Les éléments d'ouverture en toiture** 08 **Les fenêtres** 09 **Les volets** 10 **Les modifications d'ouvertures en façade** 11 **L'aménagement des combles** 12 **Les balcons et les loggias** 13 **Les panneaux solaires** 14 **Les vérandas** 15 **Les décors et les couleurs** 16 **Les portes** 17 **L'intégration des éléments techniques** 18 **Les devantures commerciales** 19 **Les enseignes** 20 **Les enduits** 21 **Les clôtures** 22 **Le confort thermique** 23 **Une maison bioclimatique dans les Hautes-Alpes** 24 **Agrandir sa maison** 25 **Diviser sa parcelle** 26 **Construire avec la pente**

COORDINATION CAUE⁰⁵ . CHEFFE DE PROJET Carole Rochas/CAUE⁰⁵.
STAGIAIRE ARCHITECTE CAUE 05 Aurélie Durand . ÉQUIPE UDAP⁰⁵ Cécile Martin Raffier, cheffe de l'UDAP⁰⁵, Charlotte Boizet, Christine Pradeilhe, Claudine Tognini . PHOTOGRAPHIES Patrick Domeyne, sauf mention contraire . CHARTE GRAPHIQUE CAUE¹³. DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Alain Mars, directeur du CAUE⁰⁵. IMPRESSION A L'atelier, Gap, édition 2024.

Ces fiches ont été élaborées à partir du travail de Stéphane Baumeige Architecte du patrimoine et Sandrine Raymond Architecte DPLG, chargés de l'étude.

POUR EN SAVOIR PLUS

UDAP 05 Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Alpes

L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) est un service du ministère de la Culture et de la Communication. Unité territoriale de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de la région PACA, elle est chargée de la mise en œuvre et du suivi des politiques relatives à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine. Elle assure également la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans le département, en particulier dans les espaces protégés. Au sein de l'UDAP, les architectes des bâtiments de France (ABF) et l'équipe technique accompagnent les projets publics et privés. Ils émettent des avis réglementaires sur l'ensemble des autorisations d'urbanisme dans les espaces protégés. Enfin, l'UDAP assure la promotion des outils de gestion patrimoniale des tissus bâtis et des paysages et le suivi des documents d'urbanisme.

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Paca

udap05@culture.gouv.fr

04 92 53 15 30

CAUE 05 Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hautes-Alpes

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) est une association loi 1901 instituée par la loi sur l'architecture et créée par le Conseil départemental des Hautes-Alpes, qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Le CAUE 05 conseille les particuliers et les collectivités territoriales dans leurs démarches de construction et d'aménagement. Il forme, documente et accompagne les élus et leurs techniciens sur la connaissance des territoires et de leur évolution ainsi que les enseignants qui souhaitent intégrer la compréhension de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique. Il informe et sensibilise le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, et à l'esprit de participation.

www.caue05.com

caue05@caue05.com

04 92 43 60 31

 PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Le chef
de l'Etat
France

Direction Régionale des Affaires Culturelles
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes
Cité administrative Desmichels
BP 61607 – 05016 GAP CEDEX

 **Hautes-Alpes**
le département

Département des
Hautes-Alpes
Hôtel du Département
Place Saint Arnoux
05008 GAP Cedex

 **caue**
05
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme
et de l'Environnement des
Hautes-Alpes
5, avenue Charles de Gaulle
BP55 – 05200 Embrun

Entretenir réhabiliter construire

Dans les centres
anciens et leurs abords

HAUTES-ALPES

Agnières-en-Dévoluy

FICHES CONSEIL CAUE05 – UDAP05

© OT Le Dévoluy

Edito

Les paysages des Hautes-Alpes sont reconnus pour leur qualité et leur diversité remarquables. Ils contribuent certainement pour une part importante à l'attachement de ses habitants à ce département, et justifient l'émerveillement des nombreux visiteurs qui, en toutes saisons, sont attirés par la beauté majestueuse de ce cadre de vie. Le paysage naturel et parfois sauvage forme en effet l'écrin brut enserrant les bourgs et hameaux habités, blottis jusqu'au tréfonds des vallées d'altitudes.

Afin de contribuer à faire connaître et permettre de préserver les spécificités des bourgs et du bâti dans les Hautes-Alpes, les architectes et équipes de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP 05) et du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE 05-Conseil Départemental des Hautes-Alpes), ont initié et conduit l'élaboration conjointe de cette série de 26 fiches-conseils.

Rédigées à l'intention d'un large public, particuliers, architectes, élus des collectivités ou professionnels de la construction, ces fiches visent à apporter des conseils architecturaux et paysagers auprès des personnes qui envisagent de réhabiliter ou simplement entretenir leurs constructions, en particulier dans les centres anciens des villes et villages des Hautes-Alpes.

Nous vous invitons à lire et à diffuser largement ces fiches conseil, qui seront utiles pour les propriétaires habitants des bourgs ou hameaux ne bénéficiant pas d'un document d'urbanisme spécifique à leur territoire de montagne, ou pour ceux qui, amoureux et respectueux de ce patrimoine, s'attachent à l'entretenir afin de le transmettre aux générations futures.

Dominique DUFOUR
Préfet des Hautes-Alpes

Dans une démarche similaire à celle conduite dans d'autres départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture) a soutenu et accompagné l'étude de ces 26 fiches-conseils départementales pour l'entretien et la réhabilitation du bâti ancien dans les Hautes-Alpes. Ces fiches donnent également des clés pour l'insertion harmonieuse dans le paysage des projets individuels tels que les extensions de constructions existantes, les divisions parcellaires, la construction de clôtures, construire dans la pente, etc.

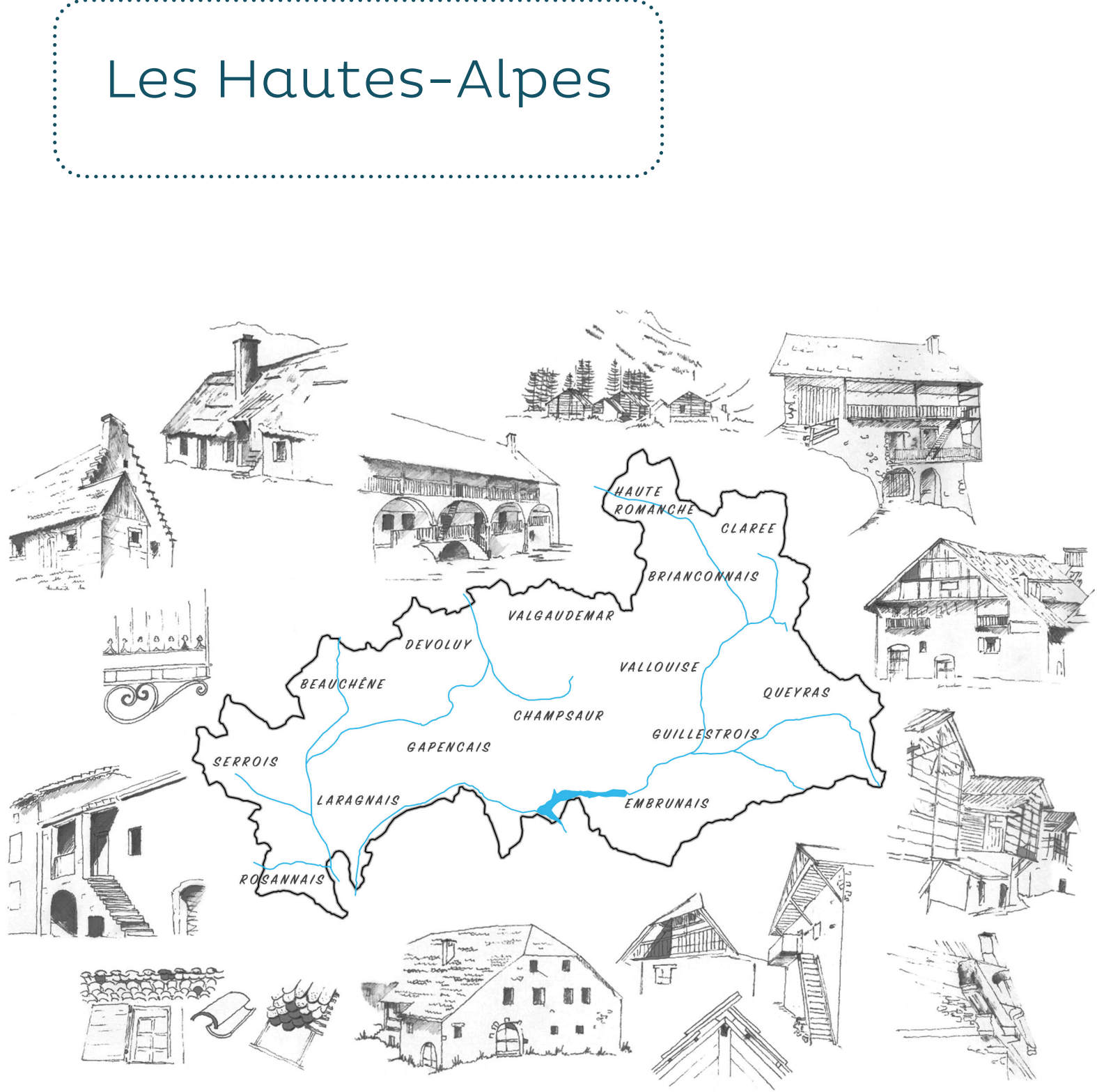
Ces fiches-conseils ont été spécifiquement étudiées pour les territoires très variés composant le département des Hautes-Alpes.

Sont également abordés les sujets actuels de transition écologique, avec des informations et conseils sur le fonctionnement énergétique des constructions ou l'intégration architecturale des installations solaires.

Contribuant à enrichir les outils de conseil auprès du grand-public, ces fiches sont accessibles à tous et offrent des conseils adaptés aux spécificités de ce territoire de montagne.

La collaboration fructueuse entre les services de l'État et les services du département a permis ce travail conjoint, illustrant l'intérêt et le besoin de temps d'échanges et de réflexions entre acteurs du territoire.

Bénédicte LEFEUVRE
Directrice Régionale des Affaires
Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Les centres anciens représentent un patrimoine architectural, culturel, paysager auquel les haut-alpins sont attachés et qu'il est donc important de préserver.

Mais ce sont aussi de véritables lieux de vie, qui ont vocation à proposer logements, activités et services adaptés aux besoins du présent. Dans un contexte de sobriété foncière et de manque de logements, cet enjeu prend tout son sens.

L'intervention sur ce bâti est donc régulièrement nécessaire, qu'il s'agisse de le rénover, le réhabiliter, le (re)construire ou tout simplement l'entretenir.

Cette intervention doit se faire en tenant compte de ses spécificités et de son identité, propres à chaque territoire.

C'est naturellement un des objectifs du « conseil architectural gratuit » que propose le CAUE 05, dans ses secteurs d'intervention.

Ces fiches thématiques seront un outil essentiel pour la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets.

Le CAUE 05 est heureux d'avoir pu contribuer à ce beau projet, aux côtés de l'ensemble de ses acteurs et partenaires, techniques ou financiers.

Jean-Marie BERNARD
Président du Département

Marc VIOSSAT
Président du CAUE 05

Dessin : Aurélie DURAND

Thématiques abordées

Restauration ou modification de façade

Dans les centres anciens, les façades sont majoritairement réalisées en maçonnerie enduite, avec la présence de bois, dans des proportions qui diffèrent selon les secteurs, dans le nord du département. Il est primordial de conserver une présentation tenant compte de ces différences afin de maintenir l'identité des villes et villages. De plus, les matériaux doivent être compatibles avec la structure du bâti. Par exemple l'enduit à la chaux naturelle de par ses propriétés mécaniques et physiques est à privilégier sur du bâti ancien.

20 Les enduits

15 Les décors et les couleurs

Les centres anciens sont également amenés à évoluer et à répondre aux besoins des habitants : surfaces supplémentaires, amélioration du confort thermique, développement d'énergies propres. Ces mutations méritent qu'une attention soit apportée afin d'éviter une prolifération d'équipements qui viennent perturber la présentation des lieux. L'adaptation au bâti traditionnel doit être réalisée en utilisant les bons matériaux et les savoir-faire artisanaux. Chaque détail compte pour préserver la convivialité de ces espaces de vie communs à tous.

Réfection ou modification de couverture

Les toitures constituent la 5^e façade d'une construction. Elles participent de façon essentielle à la qualité des centres anciens. Afin d'éviter un effet « patchwork » et une présentation hétérogène des toitures, l'utilisation d'un matériau présent traditionnellement dans le secteur est vivement recommandée: tuiles rondes, tuiles plates, bardeaux de mélèze ... en fonction des secteurs géographiques. Il faut veiller à une mise en œuvre répondant aux critères de présentation du bâti : pente de toiture, traitement des sous-faces des dépassées, maintien de rives fines par exemple.

Dans le cas de modification de couverture, les caractéristiques de la toiture existante devront être respectées.

01 Les toitures en tuiles rondes

05 Les toitures en lauzes / ardoises

02 Les toitures en tuiles à cotes

06 Les débords de toiture

03 Les toitures en terre cuite

07 Les éléments d'ouverture en toiture

04 Les toitures en bardeaux

11 L'aménagement des combles

Remplacement des menuiseries et création d'ouvertures

Les menuiseries extérieures sont traditionnellement réalisées en bois, un matériau naturel et durable et compatible avec le bâti ancien. Lors d'un projet d'amélioration des performances énergétiques elles peuvent être remplacées. Afin de préserver la qualité du bâti et de sa présentation, un remplacement à l'identique paraît être la meilleure solution.

Une mutation du bâti peut également entraîner la nécessité d'ouvrir de nouvelles baies. Cette transformation n'est pas anodine sur la présentation des façades. Il est nécessaire de bien observer les lieux afin que l'agrandissement ou la création d'une ouverture supplémentaire ne vienne pas impacter la présentation générale.

08 Les fenêtres

10 Les modifications d'ouvertures en façade

09 Les volets

16 Les portes

Amélioration des performances énergétiques / énergies renouvelables / éléments techniques

22 Le confort thermique

13 Les panneaux solaires

17 L'intégration des éléments techniques

Extension et construction neuve

12 Les balcons et les loggias

24 Agrandir sa maison

14 Les vérandas

25 Partager le foncier

21 Les clôtures

26 Construire avec la pente

23 Une maison bio-climatique dans les Hautes-Alpes

Commerces

18 Les devantures commerciales

19 Les enseignes